



N^o 240

Le 6 octobre 1989

M. CLARK ACCUEILLE AVEC SATISFACTION LE RAPPORT
DU GROUPE D'OBSERVATEURS PARLEMENTAIRES SUR LA NAMIBIE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a accueilli avec satisfaction le rapport sur la Namibie présenté hier par un groupe de quatre députés. Dirigé par l'honorable Walter McLean (Waterloo) et composé de représentants de tous les partis, dont M. Bill Blaikie (Winnipeg-Transcona), Mme Marie Gibeau (Bourassa) et M. Bob Speller (Haldimand-Norfolk), ce groupe s'est, sur l'invitation de M. Clark, rendu en Namibie le mois dernier afin d'observer l'inscription des électeurs et la campagne en vue des élections qui se tiendront au début du mois de novembre sous la supervision des Nations Unies.

"La présentation de ce rapport constructif et clairvoyant, un mois avant la tenue des élections en Namibie, vient tout à fait à point", a déclaré M. Clark. "Il sera très utile au Gouvernement qui pourra ainsi évaluer l'évolution de la situation là-bas à cette étape critique". Le Ministre a fait remarquer que, bien que l'on soit parvenu à s'entendre sur une loi électorale satisfaisante aux yeux des Nations Unies, la démobilisation récente des "koevoets" - ces spécialistes de la lutte "antiterroriste" tant redoutés - par les autorités sud-africaines n'est pas terminée et doit satisfaire aux prescriptions des Nations Unies.

Allant au-delà des prochaines élections, M. Clark a exprimé l'espoir que la constitution qui sera adoptée par l'Assemblée constituante élue tiendra dûment compte des Principes constitutionnels convenus par toutes les parties et publiés par les Nations Unies, parmi lesquels une Charte des Droits de l'Homme efficace. Il a ajouté que le Canada, qui a contribué au processus de transition en Namibie de façon pratique, continuerait une fois que ce pays aura accédé à l'indépendance de lui venir en aide pour lui permettre de faire face à ses besoins en matière de développement.

.../2

Secretary of State
for
External Affairs

Secrétaire d'État
aux
Affaires extérieures

Les principaux points qui ressortent du Rapport du Groupe d'observateurs parlementaires sont les suivants:

- Le nombre élevé d'électeurs inscrits est un "succès remarquable".
- La procédure électorale devrait être axée sur le dépouillement rapide des votes, le scrutin secret, et la tenue d'une campagne visant à renforcer la confiance du public à l'égard du scrutin.
- Afin d'éliminer le plus possible l'intimidation, les "koevoets" - dont la dissolution a été prévue en vertu des résolutions 435 et 640 du Conseil de Sécurité - devraient d'abord être confinés à leur base et étroitement surveillés jusqu'aux élections, puis être dispersés et recyclés.
- Une constitution devrait être, à terme, élaborée par l'Assemblée, sans ingérence de l'Afrique du Sud, et devrait incorporer les Principes constitutionnels convenus en 1982 par toutes les parties.
- Une fois la Namibie devenue indépendante, le Canada devrait lui fournir une aide au développement et encourager les investissements dans ce pays.

Le Canada a déjà contribué à la période de transition au moyen de la fourniture de forces de maintien de la paix, de l'octroi d'une aide aux réfugiés, de l'établissement d'une mission d'observation diplomatique, de la fourniture d'urnes et de l'envoi de personnel technique. Il fournira sous peu aux Nations Unies un contingent de policiers et de civils pour la supervision des élections.

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser à:

Marc Entwistle
Service des Relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874